

On peut analyser les mots qui marquent la négation en repérant quelle est leur **nature grammaticale**, puis quelle est leur **fonction** : à quel mot se rapportent-ils ? S'ils complètent un verbe, on précise en général la relation de sens qu'ils entretiennent avec le verbe.

I. Les adverbes de négation

Fonction : ils modifient presque toujours le sens du verbe auquel ils se rapportent.

A. Les adverbes de négation pure¹

1. **Deux adverbes** : « **ne... pas/point** » : « *On n'a pas idée...* »

N'oubliez pas le « ne » de la négation... sauf quand la proposition est affirmative : « *On est bien, ici !* »

2. **Un seul adverbe** : « **non, ne** » : « *Je ne puis accepter cela.* »

3. **La négation explétive, dans deux emplois de l'adverbe « ne » seul.**

Elle paraît ne pas avoir de sens négatif, et semble être là seulement pour **remplir** la proposition. [lat. *explēō* = « remplir » ; *plēō* est de la même famille que le fr. « plein »]

a) Dans une subordonnée de comparaison : « *De l'amour, plus qu'il n'en faut...* »

b) Dans une subordonnée au subjonctif « *Je crains qu'il ne vienne.* »

B. Les adverbes de négation composée : « ne... plus, jamais, guère »

1. « **ne... plus** » est la négation de l'adverbe « **encore** » ;

2. « **ne... jamais** » est la négation des adverbes « **parfois, quelquefois** » ;

Attention : « **jamais** » utilisé seul peut avoir un sens positif « *si jamais...* »

3. « **ne... guère** » est la négation de l'adverbe « **beaucoup** ».

C. La négation restrictive : « ne... que »

Elle est l'équivalent de l'adverbe « **seulement** ». Notez que l'expression « *°mais pas que* », utilisée par plaisanterie depuis une vingtaine d'années est très familière, voire incorrecte.

II. Pronoms et adjectifs de négation

Quand ils se rapportent à un verbe, ils s'associent à l'adverbe de négation « **ne** » pour former une négation composée (appelée par certains « **négation partielle** »). « *Personne n'a rien vu* », etc.

A. Les pronoms indéfinis « personne » et « rien »

Fonctions : ils peuvent occuper toutes les fonctions du nom (sujet, complément d'un verbe, d'un nom, d'un adjectif).

1. **Le pronom indéfini « personne », négation du pronom indéfini « quelqu'un ».**

2. **Le pronom indéfini « rien », négation du pronom indéfini « quelque chose ».**

1. Certains professeurs appellent ce type de négation une négation « **totale** ».

B. Les pronoms-adjectifs indéfinis « aucune, aucun » et « nulle, nul »

Fonctions : les adjectifs indéfinis se rapportent à un nom ou à un pronom qu'ils déterminent.

1. Utilisés comme adjectifs déterminatifs, « aucune, aucun » et « nulle, nul » s'accordent avec le nom auquel ils se rapportent : « *Je n'en ai nulle envie...* ».

2. « *Nul n'est censé ignorer la loi.* » « *Aucun n'a bronché.* » — Ces deux adjectifs peuvent être utilisés comme pronoms sujets.

III. Prépositions et conjonction de négation

A. La conjonction de coordination « ni » coordonne deux mots ou groupes de mots de même nature et de même fonction.

- « *La toux ni l'amour ne se peuvent dissimuler.* »
- « *Je n'ai vu ni l'un, ni l'autre.* »

Ne confondez pas la conjonction de coordination « ni » avec « n'y », où l'adverbe de négation est suivi du pronom adverbial « y » : « *On n'y voit rien* » = « *On ne voit rien dans ce lieu.* »

B. La préposition « sans » introduit un complément de manière de sens négatif.

1. Suivi d'un nom ou d'un pronom, elle est la négation de la préposition « avec » : « *sans lui* » / « *avec lui* ».

Les pronoms et adjectifs indéfinis peuvent alors apparaître en l'absence de l'adverbe « ne » : « *sans personne, sans aucune aide...* »

2. Suivie d'un infinitif, elle constitue généralement la négation d'un gérondif : « *sans y penser* » / « *en y pensant* ».

Les adverbes, pronoms et adjectifs de négation apparaissent alors en l'absence de l'adverbe « ne » : « *sans guère y penser, sans plus y penser, sans penser à personne...* »

C. Les conjonctions de subordination « sans que » et « non que »

1. La conjonction « sans que » introduit une proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de manière ou de négation, au subjonctif : « *Il est entré [sans que personne s'en aperçoive]* ».

Les mots de négation s'utilisent alors, normalement, seuls, sans ajouter « ne ».

2. La conjonction « non que » introduit une subordonnée conjonctive circonstancielle de cause ou de négation, au subjonctif.

« *Je vous le dis, [non que je veuille vous faire souffrir], mais parce que c'est la vérité.* »

Si vous voulez aller plus loin sur la négation, consultez ma *Grammaire de la négation* (voir lettresclassiques.fr).